

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 06 novembre 2024

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>22</td><td>22</td><td>20</td></tr></tbody></table> <p>Date de la convocation : 09 octobre 2024</p> <p>Date d'affichage : 09 octobre 2024</p> <p>Vote : Pour : 20</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	20	<p>L'an deux mille vingt-quatre le Six du mois de Novembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Robert PISSAVY, Eric TUPHE, Gilbert CROS, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierrick ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Véronique BOREL donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Robert PISSAVY, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Flore COUTURE, Annie COUDERC donne pouvoir à Jean BOUCHER</p> <p>Absent : Béatrice THOMAS, Félix ROCHE</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	20					

OBJET : Tarif de vente de l'ancienne balayeuse

Monsieur le Maire indique qu'après le changement de balayeuse pour une location il est proposé de vendre l'ancienne d'occasion.
Le tarif proposé est de 9 000.00 € TTC.

Date de transmission de l'acte: 09/11/2024

Date de reception de l'AR: 09/11/2024

015-200071702-DE_102_2024-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

FIXE à 9 000.00 euros TTC le tarif de vente de la balayeuse immatriculée NIMAL8A024 de type SWINGO
COMPACT-200

AUTORISE LE MAIRE à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 09/11/2024

Date de reception de l'AR: 09/11/2024

015-200071702-DE_102_2024-DE

A G E D I